

Santé, territoire, ligne SNCF
Le sénateur P. Médevielle
tacle les réformes

P.21

Terres d'Aurignac La communauté
sur la voie du consensus

P.13

la Gazette

DU COMMINGES

Publicité

Les 3 Ors Artisan Bijoutier

L'investissement par excellence

ACHAT et VENTE Or et Argent

- Bijoux (anciens cassés)
- Débris d'or
- Lingots
- Lingots
- Monnaies
- Platine
- Or dentaire

CRÉATIONS PERSONNALISÉES
 TRANSFORMATIONS
 RÉPARATIONS
 GRAVURE PHOTOS

TARBES - 15, Cours Gambetta 05 62 51 20 76
 LOURDES - 3, rue St-Pierre 05 62 34 25 52

Paiement IMMÉDIAT
 Estimation gratuite

SAINT-FRAJOU P.27
Bio : une famille fait

Pays d'Aurignac

DU 28 OC

TERRES D'AURIGNAC

CCTA : vers un consensus sur la gouvernance ?

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Depuis plusieurs semaines ont lieu des échanges discrets entre les représentants de la gouvernance actuelle de la communauté de communes et le groupe majoritaire. Ces échanges sont dirigés par Henri de Lassus, président de l'office de tourisme des Terres d'Aurignac, qui dévoile à La Gazette une partie de ce processus destiné à aboutir à un accord sur la gouvernance de la communauté.

«**J'**ai été sollicité par quelques maires des Terres d'Aurignac afin de chercher le moyen de sortir la CCTA de la crise, indique Henri de Lassus, président de l'Office de tourisme des Terres d'Aurignac. Il s'agit de créer, tout comme dans un territoire en guerre, un gouvernement d'union. La première étape est atteinte : 28 conseillers (sur 30, nldr) ont adhéré formellement au processus. Il aura fallu près d'un mois pour réunir cette large majorité qui participera prochainement à des réunions de travail, à parité égale. À terme, il se dégagera le leader et une équipe susceptibles de remettre en route le fonctionnement de la CCTA, de se faire force de proposition sur le règlement de la dette, la gestion humaine et administrative de la CCTA.»

«Ce processus pourra aller très vite, quelques semaines au plus, affirme Thomas Faure, maire de Terrebasse, dès lors que tout le monde adhère à une procédure qui semble lourde, mais qui reste dans un cadre démocratique. Annoncée en tout début de réunion, cette médiation démontre au président que le consensus qu'il réclame est acquis et que sa démission devra être actée en début de conseil pour pouvoir délibérer sur l'ordre du jour.»

MM. Loségo et Faure ont donc affirmé

solennellement l'engagement de leur groupe dans la médiation. «Il faut sortir de l'impasse dans laquelle est acculée la communauté.» À la suite de ces prises de parole, J. L. Guilhot a pris acte de cet engagement et reconnu que les conditions étaient réunies pour qu'il démissionne «lorsque le processus de médiation aura abouti».

18 délibérations sous surveillance

Près de trois mois sans aucune délibération, les décisions à prendre étaient nombreuses... Notamment valider les résultats de la négociation avec le Crédit Agricole afin de rembourser le découvert de la ligne de trésorerie (450 000 € rémunérés au taux de 13,36 %), et le solde du prêt relais d'un million d'euros souscrit pour le musée, dont l'échéance n'avait pu être honorée au 31 décembre 2014. En ce qui concerne le prêt relais, 836 482 € restent à rembourser, qui seraient couverts par le reversement au Crédit agricole de 433 000 € de subventions restant à percevoir sur le musée et un rééchelonnement de 400 000 € qui reste à négocier. L'opposition a demandé une reformulation de ces deux délibérations et toutes les propositions ont finalement été acceptées. Les élus démontrent ainsi leur volonté de faire repartir la machine, tout en restant prudents quant aux délibérations



Dans le public, Francis Dignat (debout à dr.), président du collectif des contribuables.

présentées a posteriori pour régulariser des actions déjà engagées. Ainsi les élus étaient amenés à délibérer pour la délégation de service public de la piscine en 2015. Avec Mme Robert, la trésorière, les élus ont tenté d'avoir une visibilité sur une situation financière toujours préoccupante, la majorité des subventions ne servant pas directement au paiement de l'objet même de la subvention.

Le collectif des contribuables réagit

Quelques jours avant ce conseil communautaire, le collectif des contribuables des Terres d'Aurignac a utilisé les réseaux sociaux afin de demander à la population de se mobiliser pour assister «en silence» à ce conseil communautaire. Un public nombreux était

ainsi présent. Francis Dignat, président du collectif, qui souhaitait prendre la parole à l'issue du conseil, s'est vu refuser son intervention. Celui-ci se confie : «Le collectif des contribuables a su se mobiliser. Ce que le président nous a refusé de dire, le voici : «Monsieur le Président, vous nous avez menti lors de la présentation du point financier, en disant qu'il n'y avait pas de réponse sur la demande de DETR supplémentaire pour la maison médicale, alors que vous savez qu'elle est négative ; il manque donc 150 000 € à la situation que vous nous avez présentée. On sait aujourd'hui que le budget de fonctionnement de 2015 sera dépassé et que déjà, des dépenses de 2015 sont reportées au budget 2016. Nous demandons donc de connaître

l'état des dépenses de fonctionnement de 2015 à ce jour et d'ajuster le montant du dépassement. Nous demandons que le budget de fonctionnement de 2016 soit élaboré dès cette fin d'année pour permettre que les mesures d'économie qui devront forcément être prises, soient applicables dès le début de l'année 2016. Nous demandons que vous appliquiez les recommandations de la Chambre régionale des comptes, en mettant en place une comptabilité d'engagement qui permettra enfin un vrai suivi comptable. Notre préoccupation aujourd'hui concerne l'année 2016, qui sera pour les contribuables des Terres d'Aurignac, très certainement, beaucoup plus difficile que 2015.»

Philippe Jouret

JUSTICE : LA GENDARMERIE CONVOQUE LES PLAIGNANTS

La Procureure de la République a été saisie en juillet 2015 par sept maires et cinq autres conseillers communautaires afin de vérifier la régularité d'une délibération du 23 septembre 2013 laquelle concernait l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 600 000 €. ligne utilisée à hauteur de 550 000 €. Les élus signataires ont tous été convoqués par la gendarmerie et seront interrogés ces prochains jours sur cette délibération contestée. Cette enquête préliminaire pourrait aboutir à considérer cet acte comme étant un faux en écriture publique avec de possibles conséquences sur le contrat qu'elle a autorisé.

DEUX PROJETS EUROPÉENS POUR LE MUSÉE

La directrice du musée d'Aurignac, Joëlle Arches, a présenté deux projets européens dans lesquels elle espère engager le musée en 2016. «Nous avons besoin de renforcer la visibilité du musée au niveau national et européen, de nous intégrer dans les réseaux de grands sites de préhistoire et bien sûr, trouver de nouvelles sources de financements.» Au terme de l'exposé, les élus ont voté à l'unanimité les deux projets en question : la participation au projet «Patrim +» qui s'inscrit dans le pro-

gramme européen POCTEFA (Programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre), et l'adhésion à l'itinéraire culturel européen de l'art des origines. Avec ces deux programmes, le musée pourra développer de nouvelles actions en partenariats avec des sites pyrénéens, aura accès à des subventions européennes et bénéficiera d'une communication partagée avec les autres grands sites de préhistoire. «Une chance pour notre territoire», conclut la directrice.